



La faute du père

Le cas du fils mamzer

Lorsqu'un homme marié mourait sans enfant, la veuve devait épouser le frère du défunt, afin que se perpétue le nom du père. Mais dans le cas où le mari défunt était déjà père, la veuve était dispensée de cette mitsva.

Le Talmud envisage le cas où l'enfant du père est adultérin (mamzer) qui ne peut légalement jamais se marier, du fait de la faute de son géniteur.

L'amour de son enfant se traduit, entre autres, par la transmission de la Tora. Les cas d'infidélité signifient la faiblesse du lien mari – femme qui entrainera des manques affectifs chez les enfants.

תלמוד בבלי מסכת יבמות דף כב עמוד א

מי שיש לו בן מכל מקום - פוטר אשת אביו מן היבום... מי שיש לו בן מ"מ - פוטר וכו'. מכל מקום לאתוויי מאי? אמר רב יהודה: לאיתוויי ממזר. מאי טעמא? דאמר קרא: (דברים כ"ה) ובן אין לו, עיין עליו. וחייב על מכתו. אמאי? קרי כאן: (שמות כ"ב) ונשיא בעמך לא תאור, בעושה מעשה עמך! כדאמר רב פנחס משמיה דרב פפא: בעושה תשובה, הכא נמי כשעשה תשובה. והאי בר תשובה הוא? והתנן, שמעון בן מנסיא אומר: איזהו +קהלת א'+ מעוות לא יוכל לתקון? זה הבא על הערוה והוליד ממנה ממזר!

Talmud de Babylone traité Yébamot page 22 a

Celui qui a un fils, quel que soit le cas de figure, ce fils exempte la femme de son père du lévirat, et il sera condamnable (légalement) s'il frappe ou maudit (son père ou sa mère), et il sera considéré comme son fils en toute chose. [...] "Quel que soit le cas de figure" : Que vient inclure cette information ? Rav Yéhouda dit : Cela inclut le cas du fils mamzer (adultérin). "Il sera condamnable (légalement) s'il frappe son père" : Pourquoi ? Le verset ne dit-il pas (Ex 22) "un prince de ton peuple tu ne maudiras pas ?" Qui agit selon les us de ton père [de même le père sera respecté s'il se conduit comme un prince de ton peuple, c'est-à-dire en respectant la Tora]. Dans ce cas il faudra répondre : quand ils (les parents) ont fait téchouva (de leurs mauvaises conduites). Mais peut-on faire téchouva d'une telle situation ? Pourtant un enseignement nous dit : "Simon fils de Ménassia a dit : à quel cas s'applique le verset (Ecclésiaste 1, 15) *ce qui est tordu ne peut être redressé* ? C'est celui qui a une relation avec une femme interdite et qui engendre un mamzer (un adultérin).